

Rue J.B Baillière - 60000 Beauvais

☎ 03.44.48.31.69 📠 03.44.48.99.24

@ 60@se-uns.org

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 10 FEVRIER 2017

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Vice- Président du Conseil Départemental de l'Oise,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

A l'UNSA Éducation, nous espérons que 2017 saura nous surprendre en rassemblant les progressistes et les humanistes face à des forces populistes, rétrogrades et antirépublicaines qui nous promettent un monde de moins en moins solidaire.

Pour l'avenir de notre école, 2017 sera une année redoutable. Les campagnes présidentielles se suivent et se ressemblent. L'école, prise en otage, est un enjeu rituel de clivage et d'affrontement idéologique.

Le diagnostic des forces et faiblesses de notre système éducatif est pourtant largement connu. Il emmène très haut les meilleurs élèves, ne réussit toujours pas à faire progresser les plus fragiles et renforce les inégalités sociales. Pourtant certains continuent d'esquiver la problématique de fond, et ressortent des tiroirs des artifices démagogiques et datés comme la blouse, le salut au drapeau ou encore le récit national.

Nous regardons, avec objectivité, le chemin qui a été parcouru depuis 2012, nous ne sommes pas moins réalistes. Il est évident que **pour la rentrée à venir le compte n'y est pas pour parvenir à remettre sur pieds une école publique tant malmenée avant 2012.**

A l'occasion de ce CDEN, l'UNSA Education souhaite réaffirmer sa conception de ce que doit être une politique éducative ambitieuse.

- **Une politique capable de répondre aux défis** de la révolution numérique, à celui de la transition écologique, à des enjeux économiques et sociaux mondialisés sources de tensions et de replis, et à un questionnement légitime du fonctionnement de la démocratie,

- **Une politique qui mobilise par un dialogue national et territorial tous les acteurs concernés** L'élaboration de projets partagés s'appuyant sur des partenariats et le principe de coéducation sont nécessaires pour répondre aux enjeux des politiques éducatives territoriales (incluant les PEDT), à l'ouverture culturelle et sociale
- **Une politique éducative ambitieuse doit se donner les moyens de faire réussir tous les élèves, tous les enfants, tous les jeunes et de réduire les inégalités qui minent notre système éducatif.**
- **Une politique éducative ambitieuse doit en effet s'inscrire dans le temps long pour aboutir.**

Enfin, une politique éducative ambitieuse doit prendre en compte et valoriser tous les personnels, enseignants et non-enseignants, qui la mettent en œuvre dans l'ensemble du système éducatif, scolaire et hors scolaire.

Dans le 1er degré, nombre de postes ont été attribués à notre département. Les dispositifs Plus De Maître Que De Classe et moins de 3 ans ont été mis en place. Comme la plupart des enquêtes le montrent, leur efficacité est réelle. Ils doivent donc, non seulement, perdurer mais aussi être développés plus encore, les objectifs que le ministère s'étaient fixés n'étant pas atteints dans notre département.

A l'UNSA Education, nous avons lu attentivement l'introduction des programmes de l'école maternelle : **L'école maternelle, un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous.**

Cette introduction précise : « La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme **première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.** »

Dans notre pays, nous avons la chance d'avoir une école qui accueille tous les enfants avec toutes leurs différences et toutes leurs richesses. Les enseignants aident ces jeunes enfants à se construire et à comprendre le monde. Cette compréhension passe par la maîtrise de l'oral, un apprentissage qui demande du temps et des moyens.

L'école maternelle permet aux jeunes enfants d'apprendre à vivre en société : partager des activités et des espaces communs, découvrir les règles de la vie collective et en devenir acteur. Certains enfants n'ont parfois pas la possibilité d'avoir ces apprentissages ailleurs. **Cela demande une grande disponibilité et beaucoup d'attention de la part des enseignants.**

Les « apprentissages premiers » sont essentiels et l'importance de la maîtrise du langage oral n'est pas encore assez prise en compte. En particulier, en raison des effectifs trop lourds dans les classes maternelles. Savoir s'exprimer correctement permet une meilleure acquisition de la lecture et de l'écriture et une meilleure compréhension.

L'école maternelle est un lieu privilégié du repérage des « difficultés » notamment dans les conduites langagières de communication et d'expression ... Ce repérage - le plus précoce possible - permet d'intervenir à une période très sensible du développement du langage et empêche que les problèmes ne prennent des proportions importantes et n'affectent d'autres pans du développement.

L'accompagnement nécessaire de tous demande **un cadre sécurisé et sécurisant, ce dernier ne peut exister si les effectifs sont trop chargés**. La scolarisation en maternelle, même si elle n'est pas obligatoire, **concerne plus de 98 % des enfants de 3 à 6 ans, on peut donc s'interroger sur les différences d'effectifs entre la maternelle et l'élémentaire. Cet écart est regrettable et surtout dommageable. Pour être à l'écoute des enfants, pour que ces derniers puissent avoir la possibilité de s'exprimer, l'école maternelle ne peut pas - et ne doit pas - rester le parent pauvre de la carte scolaire !**

Concernant les écoles incluant une ULIS-école, l'Unsa Education demande que les élèves d'ULIS soient comptés dans les classes "non- spécialisées" pour prendre en compte leurs fréquentes inclusions. La création d' ULIS va dans le bon sens mais nous formulons le vœu que devant les difficultés scolaires croissantes de certains élèves, ce nombre de créations s'amplifie à l'avenir.

Mardi 7 février, Madame la Ministre, s'adressant aux Recteurs déclarait: *« Je veux commencer par le principe qui doit désormais guider toutes les mesures que nous prenons en matière de carte scolaire dans le 1er comme le 2nd degré : la répartition des postes doit prendre en compte, en priorité, la situation sociale et scolaire des écoles et des établissements. Oui, il est indispensable de donner plus, d'offrir un meilleur encadrement et de meilleures conditions d'apprentissage à ceux qui ont moins , à ceux qui ont, encore plus que les autres, besoin de l'école pour apprendre ».*

En conséquence Monsieur l'Inspecteur d'Académie, L'Unsa Education vous demande de lever les fermetures à Bresles, Formerie, Pont Ste Maxence (Bonnel et Dolto), Grandvilliers, Moliens et toutes les écoles qui après fermeture auraient un effectif supérieur à 25 de moyenne.

Concernant le maillage territorial en matière d'éducation, l'Unsa Education considère que des écoles très petites, des réseaux pédagogiques intercommunaux très dispersés et constitués de petites entités, l'isolement pédagogique et le pilotage dilué entre plusieurs directeurs qui en résultent peuvent être des freins à la mobilisation des ressources nécessaires et à un fonctionnement optimal pour la réussite des élèves. De plus, certaines situations extrêmes entraînent des difficultés sur le plan des ressources humaines : classes à cours triples voire quintuples, trajets interminables pour les collègues, jeunes pour la plupart. L'Unsa Education est donc favorable à une politique locale et concertée d'aménagement du tissu scolaire qui dépasse les ajustements aux évolutions démographiques et prépare l'avenir pour garantir une offre éducative de qualité. Pour l'Unsa Education, les politiques de regroupements pédagogiques concentrés ou les fusions

d'école ne sont pas condamnables a priori si elles sont réellement conduites bien en amont par un partenariat avec l'ensemble des acteurs et par des démarches transparentes et concertées. Les réorganisations territoriales et administratives peuvent améliorer sensiblement les conditions d'éducation des élèves et de travail des équipes dès lors que toutes les précautions nécessaires ont été prises en amont des opérations.

Les impacts de la démographie décroissante dans certains secteurs de notre département nous contraignent collectivement à penser ou repenser l'école en milieu rural. La qualité de l'offre éducative et de la structuration du tissu scolaire en milieu rural devient cruciale. Pour avancer localement sur la question il faut rassembler, convaincre tous les acteurs : des parents aux enseignants, en passant par les collectivités territoriales ou encore le monde associatif, car c'est bien dans le cadre des PEDT que doivent s'inscrire les projets.

Dans le 2nd degré, la dotation des moyens enseignants pour la rentrée 2017 ne sera pas suffisante pour combler les suppressions massives d'avant 2012.

La réforme du collège s'applique maintenant pour tous les collégiens.

Cette réforme du collège devra être consolidée dans le temps. La réussite de nos jeunes ne peut pas se faire à moyens constants. L'Unsa Éducation est attentive aux moyens consacrés aux marges professeurs dans les SEGPA. Ce sujet avait conduit à quelque flottement en 2016 qui ne saurait se reproduire. Conformément aux directives transmises lors du CTM du 15 décembre 2016, les divisions de SEGPA doivent être comptabilisées comme des divisions du collège et à ce titre bénéficier dans leur dotation des 3 heures marge prof par division de SEGPA.

Pour l'UNSA Education, les élèves de SEGPA sont des collégiens comme les autres et méritent de bénéficier des mêmes moyens. Pour le SE-Unsa, la refondation pédagogique doit concerner ces élèves avec la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires. Des démarches plus inclusives nécessitent des moyens complémentaires. Or, une SEGPA composée de 4 classes (6ème, 5ème, 4ème, 3ème) recevait 129.5 Heures pour fonctionner à la rentrée 2015. A la rentrée 2017, après la mise en place de la réforme du collège, cette même SEGPA reçoit toujours 129.5 Heures dans la DGH. Comment expliquez-vous la non distribution de ces heures d'enseignement destinées à ces élèves à besoins particuliers ?

Faute de ces 3 heures de marge prof, l'inclusion de ces élèves reste lettre morte, et à contre-courant de la philosophie qui sous-tend la réforme du collège

L'UNSA Education regrette que certaines évolutions aient été approximatives ou non menées en profondeur souvent pour tenter de ne pas affronter une opposition de ceux qui-de toute manière-sont opposés à tout changement : les notes ne sont pas clairement supprimées, l'évaluation par compétences reste au milieu du gué, les ESPE sont encore trop enfermées dans un modèle de formation disciplinaire et n'ont pas pris l'entière mesure de la formation professionnelle (initiale et continue) qu'elles ont mission de dispenser aux enseignants comme aux autres acteurs éducatifs. Cette formation

continue aura été le parent pauvre de cette ambition refondatrice. Il y a maintenant urgence à avancer de façon très volontariste sur cette question.

La refondation n'est pas magique. Elle est un cap qu'il faut maintenir et amplifier. L'éducation est un bien commun qui nécessite engagement et stabilité. Il est nécessaire, pour notre École Républicaine, pour ses élèves et ses personnels de construire sur la durée, de se donner le temps d'observer, de mesurer, et non faire, défaire ou raccommoder au gré des alternances politiques, des humeurs ministérielles ou de stratégies politiciennes. C'est pourquoi, l'UNSA Education continuera d'agir pour porter ses exigences et faire que le service public d'éducation reste une priorité nationale.

Quelques mots sur la fonction publique à laquelle nous sommes très attachés.

Héritière et porteuse des valeurs du conseil national de la résistance-CNR-, la fonction publique est au service des citoyens. Aujourd'hui, avec l'UNSA fonction publique, nous sommes porteurs de son renouveau, au travers du dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Ce dispositif n'est pas parfait. Des difficultés demeurent dans sa mise en œuvre, des lacunes subsistent dans son architecture. Mais il existe, il est porteur d'avenir contre tous ceux qui voudraient démanteler, démembrer, détruire. Nous exigeons, dans tous les secteurs, la reconnaissance des personnels administratifs C, B, A, au service de la réussite des élèves et des étudiants

Enfin, à l'occasion de ce CDEN, l'UNSA Education souhaite, une fois de plus, attirer votre attention sur la situation préoccupante des **jeunes migrants lycéens, dans notre département et vous prie instamment** d'intervenir afin que des solutions dignes, porteuses d'avenir, soient trouvées pour ces jeunes lycéens courageux, méritants qui ont été expulsés de l'Aide Sociale à l'Enfance et même priés de quitter leur logement au lendemain de leurs 18 ans, livrés à eux-mêmes. Dans le meilleur des cas, ils sont hébergés chez des camarades. Sinon ils se retrouvent à la rue. Au lycée la journée, le soir à la recherche d'un toit, certains « bénéficiant » d'un hébergement d'urgence de 23h à 6h lorsque les températures très basses entraînent des mesures "grand froid", d'autres à la merci de vagues réseaux...

L'UNSA Education fidèle à un projet d'une société laïque, humaniste et progressiste ne peut se résigner. Avec le Collectif Solidarité Jeunes Migrants, avec le Réseau Education Sans Frontières, l'UNSA Education vous demande, Monsieur le Préfet, de bien vouloir **agir pour contribuer à mettre fin à ce traitement inhumain.**

Fabien CAHARD, Zoubida BERRABAH

Alexandre FRANCOIS, Amar MOHAMMEDI